Envoyé en préfecture le 30/06/2023
Reçu en préfecture le 30/06/2023
Publié le
ID : 033-213303126-20230628-2023_06_28_012-DE

ville de PAREMPUYRE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS
LE VINGT HUIT JUIN

Extrait du registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

DELIBERATION n° DEL.2023.06.28-012

Le vingt-huit juin deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la ville de Parempuyre, légalement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Béatrice de François, Maire.

Le nombre de Membres :
En exercice : 29 *Présents : 19* *Votants : 24*

Secrétaire de Séance : Catherine DURAND

OBJET : ASSOCIATION MOLKKY EN MEDOC – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

NOMS - Prénoms	Présents	Excusés	Non Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X			
DERVIEUX Benjamin	X			
PONS Annie	X			
PIALLEPORT Thierry	X			
TURBÉ Roselyne	X			
SAUX Brigitte		X		DERVIEUX Benjamin
VERDIER Marc	X			
FLOIRAC Nicole	X			
BRIC Jean-François	X			
VALLEJO Annie	X			
DEL-POZO Irma		X		VALLEJO Annie
GUILBAULT Nicky	X			
VINCE Bernard	X			
DURAND Catherine	X			
ROZE Benjamin		X		GUILBAULT Nicky
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X			
BREGILLE Jean-Luc	X			
LUTARD Sandrine	X			
DELPLANQUE Emmanuel	X			
DUPUY Pauline	X			
SEINTIGNAN Jean-Michel			X	
GREILH Jean-Philippe			X	
LAGARRIGUE Henri		X		FARTHOUAT Jean-Marc
AMRA Julia			X	
DOS SANTOS Roméo			X	
PIGEAT Stéphane			X	
LALANNE Nicole		X		CHARTIER Marie-Laetitia
FARTHOUAT Jean-Marc	X			
CHARTIER Marie-Laetitia	X			

Envoyé en préfecture le 30/06/2023
Reçu en préfecture le 30/06/2023
Publié le
ID : 033-213303126-20230628-2023_06_28_012-DE

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 JUIN 2023

DELIBERATION n° DEL.2023.06.28-012 : ASSOCIATION MOLKKY EN MEDOC – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Rapporteur : Mme Nicky GUILBAULT

L'association Molkky en Médoc a pour objet de favoriser le développement du jeu de Molkky et d'organiser des animations et des évènements autour de ce sport.

L'association a adressé à Madame Le Maire un dossier de demande de subvention exceptionnelle le 05 juin 2023. Le montant de la demande correspond à une aide financière pour leur participation à l'open de France 2023 (trajet, hébergement).

Le montant demandé représente 50% du budget total des dépenses pour ce projet.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de subvention exceptionnelle déposée par l'Association MOLKKY en Médoc,

Après examen en Commission Vie locale / Vie associative / Culture du 13 juin 2023,

Après avoir entendu l'exposé des motifs de Mme Nicky GUILBAULT,

Après en avoir délibéré,

Décide d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € à l'association MOLKKY en Médoc.

Inscrit cette dépense au compte 65748 – 024, étant précisé qu'elle sera reprise dans le projet de décision modificative n°1, la présente délibération valant attribution.

Adopte à **l'unanimité (24 voix pour)**

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

MAIRIE DE PAREMPUYRE * 33 (Gironde) *

Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 28 juin 2023

Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre